

NOVIANT AUX PRES – PROCES VERBAL – Conseil Municipal du 29 juin 2026

Heure de début : 20H30 / Heure de fin : 22H36

Présents :

Christophe AHLOUCHE / Nicolas BARBIER / Guillaume BARTOIS / Corine DURANTAY / Fabienne FERRY / Séverine GUENIOT / Laurence GUICHARD / Alexandre GUILLEMINOT (départ à 22h15 pour raisons professionnelles) / André MULLER / Sandrine WANDERSCHIED

Excusé : Vincent MORCEL

Secrétaire de séance : Guillaume BARTOIS

Ordre du jour

- 1/ Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal
- 2/ Délibération : membres CLECT et CCID Intercommunal
- 3/ Demande de subvention
- 4/ Droit de préemption
- 5/ Travaux : étude des différents devis reçus pour validation des projets
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du dernier PV

Le PV de la séance précédente est validé à l'unanimité.

2/ Délibération : membres CLECT et CCID Intercommunal

Une délibération doit être prise pour valider les coordonnées des membres pour 2 commissions :

- La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : sont nommées à l'unanimité Mme DURANTAY Corine en tant que titulaire, et Mme GUICHARD Laurence en tant que suppléante.
- La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CCID) : est nommée à l'unanimité Mme GUICHARD Laurence en tant que titulaire.

3/ Demande de subvention

La commune a reçu une demande de subvention à hauteur de 100 euros émanant de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Toul et du Nord-Toulois. Après délibération, la subvention est accordée (8 voix « pour », 2 abstentions).

4/ Droit de préemption

Une maison est à vendre sur la commune. Cependant aucun projet communal n'ayant été mis en place sur la parcelle concernée, la commune ne peut pas préempter sur cette vente. Le conseil municipal délibère donc en ce sens (9 voix pour et 1 abstention).

5/ Travaux : étude des différents devis reçus pour validation des projets

- Renouvellement de l'ordinateur de la mairie : l'installation actuelle ne peut pas migrer sur Windows 12, ce qui entraîne des problèmes de fonctionnement des logiciels professionnels nécessaires au secrétariat. Avant de valider le devis reçu, le Conseil Municipal souhaite demander à la CC2T s'il existe une possibilité de mutualisation du parc informatique ou de commande groupée.
- Réfection du mur sur le terrain acquis par la commune et situé rue du Château : trois devis ont été reçus par la commune. Cependant, plusieurs options se présentent pour ce chantier (notamment sur la reprise ou non du mur existant), les devis seront donc étudiés spécifiquement en Commission des Travaux avant validation par le Conseil Municipal.

- Réfection du chemin du cimetière en enrobé. Deux possibilités se présentent : refaire uniquement le chemin principal (23 mètres de long sur environ 1,20 mètre de large) ou toutes les allées du cimetière (soit 3 chemins supplémentaires, respectivement de 21, 20 et 17 mètres). Le choix de refaire toutes les allées, à 6 voix pour et 4 contre, est adopté par le Conseil Municipal. Parmi les 4 voix contre, 3 étaient pour la réfection de l'allée principale uniquement, et 1 ne s'est pas prononcée. Un seul devis ayant été reçu pour le moment, le Conseil est en attente d'un ou plusieurs autres avant de se prononcer. Il faudra également explorer la possibilité d'obtenir des subventions (de la Région, du Département, ou de l'État par exemple) pour aider à financer ce projet.
- Contrôle annuel de l'aire de jeux et du Decapark : la société ayant procédé à l'installation sera contactée suite au constat de marques de vieillissement prématuré des structures. Le Conseil est en attente de devis supplémentaires à ceux déjà reçus, et des renseignements seront pris auprès de la CC2T pour optimiser la gestion et l'entretien des installations.
- Signalisation horizontale : les devis reçus semblent ne pas correspondre au nombre réel d'unités de signalisation routière à refaire. Ces unités ont été recomptées par les conseillers, les travaux porteront donc sur 8 passages piétons, 3 bandes stop, 6 cédez-le-passage, 3 places de stationnement PMR. La commune compte également 5 bornes à incendie, mais une seule est concernée par le marquage à effectuer, les autres étant en retrait de la voirie. Il faudra également choisir entre des marquages en peinture ou en résine (cette dernière option étant généralement plus durable). La question de la réfection du zébra devant l'abribus a également été évoquée.
- Assurance de la Halle Noviantaise : il s'agira d'une extension du contrat déjà existant pour la salle René Gaudard, avec un avenant de 86,97 € pour la période de juin à décembre. Les termes précis du contrat seront revus, notamment pour vérifier que le risque vandalisme (graffiti etc.) est bien pris en charge.
- Suivi du dossier de l'affaissement routier aux entrées/sorties du village : la procédure judiciaire est toujours en cours, et le Département a procédé à la pose de panneaux « Chaussée déformée » et de balises d'obstacle pour mieux signaler le danger aux automobilistes. Un constat a été effectué le 17 juin 2026 par un commissaire de justice, avant la pose des panneaux en question. Il faudra se renseigner pour un éventuel avenant au constat avec les photos des panneaux et balises.
- Reprogrammation du feu d'artifice ayant été annulé le 20 juin : la date de report est fixée au 29 août. La Commission Vie du Village se réunira le 6 juillet pour fixer les modalités pratiques d'organisation de l'événement.
- Réfection du bas du mur « côté halle » de la salle René Gaudard : le devis reçu a été validé à l'unanimité (société Paul Peinture, montant de 780 € TTC).
- Passage d'un câble fibre pour raccorder le poste informatique de l'agence postale : le devis reçu a été validé à l'unanimité (société Phil Elec, montant de 550,80 €).
- Déneigement : l'entreprise MT Services qui effectuait le déneigement des rues secondaires du village arrête son activité, qui est reprise par une nouvelle entreprise. Le contrat en cours sera examiné pour décider de sa prolongation éventuelle avec le repreneur.
- Dératisation des égouts : une nouvelle campagne sera menée par la CCT en septembre/octobre.

6/ Questions diverses

Le stationnement de plusieurs véhicules sur les parties en herbe du champ de foire, en dehors des emplacements matérialisés, a été évoqué. Si la situation se poursuit, des notes seront laissées sur les véhicules en question pour que cela cesse.